

# LA ROCHELLE, VILLE CONNECTÉE



POUR QUI ?

## CONFÉRENCE DONNÉES PUBLIQUES

DÉBATS | ATELIERS

POURQUOI ?

# COMPTE RENDU JEUDI 19 JANVIER 2017

Création graphique © Direction de la communication - Ville de La Rochelle



# COMPTE-RENDU

## CONFÉRENCE OPEN DATA 19 JANVIER 2017

### DONNÉES PUBLIQUES, POUR QUI, POURQUOI ?

Vous étiez plus de 150 à avoir bravé le froid jeudi 19 janvier 2017 pour assister à la conférence « Données publiques, pour qui, pourquoi ? » organisée par la ville de La Rochelle. A visée pédagogique, le rendez-vous devait permettre aux participants de se familiariser avec l'open data (données ouvertes) et d'en comprendre les tenants et les aboutissants. Mission accomplie grâce à la qualité et à la complémentarité des cinq intervenants réunis pour l'occasion.

C'est Yann Héлары, adjoint au Maire de La Rochelle délégué aux TIC, qui a ouvert la conférence grand public « Données publiques, pour qui, pourquoi ? », organisée jeudi 19 janvier au Musée Maritime. L'occasion pour lui de rappeler que La Rochelle fut l'une des premières collectivités de France à travailler sur l'open data et à libérer ses données dès 2012 sur le site [www.opendata.larochelle.fr](http://www.opendata.larochelle.fr). Il a également insisté sur l'importance du déploiement de la fibre optique comme « condition indispensable pour pouvoir développer des services à partir des données ouvertes ». La fin du déploiement est prévue pour 2018 sur La Rochelle.

### OPEN DATA, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Premier intervenant à prendre la parole, en visioconférence, Simon Chignard, membre de la mission Etalab (service du Premier ministre en charge de l'ouverture des données) a commencé par donner une définition de l'open data. « Il s'agit de la mise à disposition des données publiques en vue de leur réutilisation », a-t-il expliqué. Tout en précisant que « la donnée n'est pas nécessairement un chiffre mais le plus petit élément d'information, comme un point de localisation par exemple ».

Il a ensuite retracé le parcours historique de la libération des données qui, on a pu s'en rendre compte, ne date pas d'hier. « Si le processus de mise à disposition des données publiques est aujourd'hui encore peu ou pas connu du grand public, son principe remonte à plus de deux siècles », a-t-il rappelé.

### L'EXEMPLE DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON

Ceci étant posé, Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données à la Métropole de Lyon, a expliqué la stratégie de sa collectivité. « La Métropole veut faire de la donnée un catalyseur et un accélérateur économique, au bénéfice des citoyens. Nous voulons créer les conditions d'une innovation collaborative », a-t-elle indiqué. Comment ? Avec le Tubà, un lieu ouvert d'échanges dédié au développement de services innovants qui héberge des start up, et où n'importe quel usager peut tester les services de demain et participer à leur amélioration.

« Cet espace de rencontres offre à la Métropole une relation directe avec les réutilisateurs des données. On peut y écouter les entreprises et les citoyens pour savoir de quoi ils ont besoin », a détaillé Nathalie Vernus-Prost. Insistant sur l'intérêt de l'open data pour développer les services aux citoyens, elle a aussi précisé que ce processus « permettait à la collectivité de prendre conscience de l'importance de certaines données et de les valoriser en interne ». Et par là même d'améliorer le service public.



## OPEN DATA, PILIER DES VILLES INTELLIGENTES

Ce fut ensuite au tour de Yacine Ghamri-Doudane, chercheur et directeur du Laboratoire Informatique, Image et Interaction (L3i) de l'Université de La Rochelle, de prendre la parole. Son laboratoire travaille notamment sur la gestion intelligente et interactive des données. Il a d'abord rappelé la raison d'être première de l'open data « à savoir la transparence ». Il a également expliqué que « la donnée libérée est le pilier des villes intelligentes, les « smart cities » qui offrent des solutions pour faciliter la vie des usagers ». Citant notamment l'exemple d'un service sur smartphone qui pourrait chaque matin nous recommander des itinéraires et des modes de déplacement en fonction des problèmes de circulation du jour.

## SAVOIR LIRE LES DONNÉES, UNE NÉCESSITÉ

Jean-Daniel Fekete est directeur de l'équipe Aviz de l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et automatique), spécialisée dans la représentation des données « pour les comprendre plus facilement et rapidement ». Son constat : le nombre de données se multiplie mais le grand public ne les utilise pas car les gens ne savent pas comment se les approprier.

« Il y a une séparation entre les données disponibles et ce que les citoyens pourraient en faire ou en attendre », a-t-il constaté. Avant de poursuivre : « c'est un enjeu démocratique que de permettre aux citoyens d'accéder facilement aux données, de savoir où aller les chercher, comment les lire et les exploiter ».

## PARTIR DES BESOINS DES RÉUTILISATEURS

David Berthiaud, directeur des systèmes d'information de la ville de La Rochelle a quant à lui expliqué la démarche rochelaise en matière d'open data. « Nous libérons des données brutes non retravaillées, que l'on extrait des systèmes d'informations de nos services ». Indiquant qu'aujourd'hui la ville souhaite aller plus loin. « Nous voulons faire prendre conscience aux citoyens et aux professionnels que nous avons besoin d'eux pour prioriser les données à libérer. Ils doivent nous dire ce qui les intéresse ».

Il a rappelé les applications déjà développées comme « Parkings La Rochelle » qui permet de connaître les places libres dans les parkings en ouvrages en temps réel. Il a également évoqué la libération à venir des données relatives aux menus des cantines scolaires « qui pourrait déboucher sur une application mentionnant par exemple les allergènes ou la valeur nutritionnelle des repas ».

## PROBLÈME DE NON-STANDARDISATION DES FORMATS DE DONNÉES

Un habitant de La Rochelle présent dans la salle a interpellé les intervenants sur la question de la standardisation des formats de données, notamment pour pouvoir en tirer des statistiques à grande échelle. David Berthiaud a répondu que « oui, effectivement les données ne sont pas toujours présentées de la même manière d'une administration à l'autre et que cela pose des difficultés pour réutiliser des applications réalisées ailleurs ou comparer des données d'un territoire à un autre ».

Nathalie Vernus-Prost a signalé de son côté que la Métropole de Lyon oblige les prestataires et partenaires à détacher les données de l'outil informatique qui les produit. « La collectivité doit être à l'initiative de la standardisation des données », a-t-elle estimé.



## DES RÉUTILISATIONS GÉNÉRALEMENT RESPECTUEUSES

Un dirigeant de start-up a ensuite demandé comment garantir le non-détournement des données réutilisées. David Berthiaud a rappelé que la collectivité n'a pas de pouvoir sur les réutilisations. « Mais les réutilisateurs s'engagent à ne pas les altérer et à ne pas dénaturer leur sens ». La Métropole de Lyon a quant à elle mis au point une licence propre pour les données à haute valeur ajoutée, qui oblige les réutilisateurs à s'identifier et à une réutilisation conforme à l'intérêt général. « Mais d'une manière générale les réutilisations sont respectueuses », a rapporté Nathalie Vernus-Prost.

## DEUX ATELIERS POUR CO-CONSTRUIRE L'OPEN DATA ROCHELAIS

À l'issue des échanges les personnes présentes dans la salle furent invitées à participer aux deux ateliers organisés dans la foulée.

Le premier atelier intitulé « de la data à l'open data : quelles données pour quels usages ? » portait sur l'adéquation entre les choix d'ouverture des jeux de données et les besoins réels des citoyens et des réutilisateurs.

Les participants à cet atelier représentaient aussi bien le monde entrepreneurial qu'associatif, la société civile ou les institutions publiques ou privées. Ils ont ainsi priorisé leurs besoins en jeux de données :

- mobilité – quel qu'en soient les moyens de transport
- tourisme et patrimoine - quel qu'en soit le propriétaire privé ou public des jeux de données, les services publics étant intégrés dans cette thématique
- alertes – de toute nature, pollution, travaux, météo, coupure réseaux,
- qualité de l'eau
- économie – données relatives aux ports
- statistiques – données permettant de l'analyse statistique (fréquentation des sites web)

Le second atelier, plus technique, était destiné à définir une ergonomie visuelle pour représenter ces jeux de données. Il s'agissait plus précisément de préparer le hackathon (concours de développement informatique) organisé par la ville du 21 au 23 mars pour imaginer une plateforme permettant une visualisation cartographique et graphique des données libérées, afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles.

L'intérêt de faire appel aux utilisateurs pour concevoir les outils qui leur sont destinés s'est vérifié, puisque le cahier des charges du hackathon s'axera notamment sur l'accessibilité des données, besoin qui s'est fait jour lors de cet atelier.

L'animation de l'atelier s'est faite de manière idoine à partir de la présentation de différents sites d'open data de collectivités. Les remarques portaient sur : l'accessibilité de la donnée (nommage, méthodes de recherche intra et extra sites, organisation du site internet ou de la plateforme), l'enrichissement de la donnée et du contenu par la communauté, la visualisation par comparaison, l'amélioration permanente du service rendu.

Les contributions des participants à cet atelier serviront à établir le cahier des charges du hackathon.

L'objectif du hackathon est la réalisation d'une plateforme de visualisation des données sous forme cartographique et/ou graphique. L'équipe gagnante bénéficiera d'un accompagnement par les équipes de la ville de La Rochelle afin de transformer le prototype conçu pendant le hackathon en plateforme opérationnelle.



Nous intégrerons vos remarques parvenues avant le 13 mars 2017, alors n'hésitez pas à contribuer sur [numerique@ville-larochelle.fr](mailto:numerique@ville-larochelle.fr) !

## LE PARCOURS HISTORIQUE DE L'OUVERTURE DES DONNÉES

*Le principe de l'ouverture des données est apparu en 1789 à travers l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen stipulant que « la Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ». Près de deux siècles plus tard, en 1978, la loi « Informatique et libertés » et la loi Cada sur « l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels » ont donné un droit d'accès à l'information publique. Mais ce n'est qu'en 2010 qu'une collectivité, en l'occurrence Rennes, a mis en ligne un catalogue de données ouvertes, suivie de près par la mise en ligne par l'Etat du site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr). En octobre 2016, la loi pour une République numérique a marqué une nouvelle étape en posant le principe de l'ouverture par défaut, et gratuite (sauf exceptions), des données et en obligeant une publication dans des standards ouverts (pour les collectivités de plus de 3500 habitants et 50 agents).*

